

COMMUNE DE LE MUY

ARRETE PORTANT CONSTITUTION DU COMITE CONSULTATIF TECHNIQUE
POUR LES MARCHES HEBDOMADAIRES DES JEUDIS ET DIMANCHES

Le Maire de la Commune de LE MUY,

- Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2026 créant le comité consultatif technique pour les marchés des jeudis et dimanches,

- Considérant que ce Comité présidé par Monsieur Le Maire est composé de 4 membres du Conseil Municipal et 3 représentants de syndicats et associations des commerçants non sédentaires,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : *Le Comité Consultatif Technique est ainsi composé :*

Président : *Monsieur Le Maire – Romain VACQUIER*

Les Elus : *Monsieur Aurélien SENES*

Madame Emilie SADAILLAN

Monsieur Maamar BOUAKEL

Madame Sarah COSTANZO

Les Représentants de Syndicats et Associations

Monsieur Bruno WARGNIER – S.P.N.S

Monsieur Albino BARREIROS – S.C.M.F.V

Monsieur Yazid BEN ABDALLAH – A.C.A.N.S.V

Article 2 : *Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, publié au Recueil des Actes Administratif et sera transmis au représentant de l'Etat.*

Article 3 : *Le Directeur Général des Service, le Trésorier sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Article 4 : *Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune de LE MUY dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Toulon – 5, Rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 dans un délai de deux mois à compter de la publication de la présente décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours gracieux a été préalablement déposé. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr*

Fait à LE MUY, le 9 juin 2026

Le Maire,

Romain VACQUIER



Mis en ligne sur le site

Ville-lemuy.fr

Le 12 juin 2026